

Examen professionnel supérieur (EPS) de responsable de formation 2026

Inscription

Date de l'examen : Jeudi 29. janvier 2026

Délai d'envoi du travail de diplôme au plus tard le 04. décembre 2025

Nom

Prénom

Adresse

NPA/Lieu

Tel.

e-mail

Numéro AVS

Lieu d'origine/canton

Date de naissance

Activité actuelle

Position

Société

Adresse

NPA/Lieu

Tel.

e-mail

Langue de l'examen (chiffre 4.12 du Règlement de l'examen)

allemand

français

italien

Éventuellement langue additionnelle dans l'épreuve 1 de l'examen (travail de diplôme)
(chiffre 5.12 du Règlement de l'examen)

Remarques (ex. demande de récusation d'un expert)

Annexes et confirmation d'inscription

1. Par la présente, j'accepte le Règlement concernant l'examen professionnel supérieur de responsable de formation du 15.07.2025 et les Directives relatives au ce règlement.
2. Je joins à la présente inscription les documents suivants (cf. Règlement chiffres 3.2 et 3.3) :
 - Copie du brevet fédéral de formateur d'adultes ou demande de reconnaissance d'une qualification équivalente¹
 - Copie des certificats modulaires ou demande de reconnaissance d'une qualification équivalente¹
 - Copie d'une pièce d'identité valable avec photo
 - Attestation relative aux 1'500 heures de pratique durant au moins 4 ans dans les domaines de formation et formation continue, et 500 heures dans une fonction de responsable (selon tableau ci-dessus)
 - Copies de mes certificats de travail (preuve de la pratique)
3. Je confirme que les renseignements fournis dans le présent document et dans les annexes sont véridiques.
4. Je prends connaissance des conditions d'admission suivantes (cf. chiffre 3.31 du Règlement de l'examen) :
 - Paiement des taxes dans les délais prévus de CHF 3'050. –
 - Dépôt du travail de diplôme complet dans les délais impartis.
5. Je prends connaissance
 - des conditions dans lesquelles j'ai la possibilité de demander la récusation d'une experte/ d'un expert d'examen (cf. chiffre 3.22 du règlement de l'examen) ;
 - du fait que l'inscription est définitive et que je peux la retirer jusqu'à 9 semaines avant le début de l'examen final (cf. chiffre 4.2. du Règlement de l'examen) ;
 - dans quelles conditions l'examen final est considéré comme non réussi (cf. chiffre 6.32 du Règlement de l'examen) ;
 - du fait
 - que je peux former recours contre les décisions de la commission d'assurance qualité CAQ auprès du SEFRI dans les 30 jours suivant la notification (cf. Voies de droit chiffre 7.3 du Règlement de l'examen)
6. Je confirme avoir lu la remarque suivante concernant la protection des données :

Les noms des candidats aux examens sont enregistrés auprès du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) lors de la communication des résultats d'examen.

Les autres données personnelles et les adresses ne sont pas transmises à des tiers.

Les documents soumis sont archivés pendant 10 ans au maximum au secrétariat FFA, puis détruits.

¹ Pour demander la reconnaissance d'une qualification équivalente, veuillez contacter le secrétariat FFA. Celui-ci vous fournira un formulaire.
Veuillez noter que la vérification de l'équivalence est payante.

Lieu, date

Signature

L'inscription est à renvoyer avec les annexes requises jusqu'au **21. Août 2025** à :

SVEB Schweizerischer Verband für Weiterbildung
AdA Geschäftsstelle / Höhere Fachprüfung Ausbildungsleiter/in
Hardstrasse 235
8005 Zürich

Ou par voie électronique à anna.pinol@alice.ch

La réception de votre inscription et des annexes vous sera confirmée par courriel.